

Le Bonnet Rouge

Quotidien Républicain du soir

DIRECTION & PUBLICITE

14, rue Drouot (Paris 9^e) — Téléph. : CENTRAL 60-70

REDACTION & ADMINISTRATION

142, rue Montmartre (Paris 2^e) — Téléph. CENTRAL 80-62

DIRECTEUR :

Miguel ALMEREYDA

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Etranger 32 fr.

Cinq Centimes le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

SUR TOUS LES FRONTS

Les Serbes s'emparent de Brod

Malgré de violentes contre-attaques, nos troupes maintiennent leurs gains à Saily-Saillisel

Communiqués Officiels

309^e JOUR DE LA GUERRE

COMMUNIQUE FRANÇAIS

19 octobre, 15 heures.

Au nord de la Somme, nos troupes ont organisé, pendant la nuit, le village de Saily-Saillisel et consolidé les positions conquises aux abords de cette localité. Des contre-attaques allemandes, partant de Saillisel, ont été brisées par nos tirs de barrage. Tous nos gains ont été intégralement maintenus.

Au sud de la Somme, nous avons réalisé quelques progrès nouveaux entre la Maisonnette et Biaches.

En Lorraine, un coup de main de l'ennemi sur une de nos tranchées près de Bures (nord-est de Lunéville) a été aisément repoussé.

Dans la journée d'hier, nous avions, pendant les opérations au sud de la Somme, attaqué à la mitrailleuse les troupes ennemies dans la région de Biaches.

Il est confirmé que l'adjudant Dorme a abattu le 16 un avion allemand au nord de Péronne, ce qui porte à 14 le nombre d'appareils descendus par ce pilote.

Un autre avion ennemi signalé comme sérieusement touché le même jour s'est écrasé sur le sol vers Beaulencourt.

Sur le front belge

Amsterdam. — On signale une grande activité de l'artillerie sur le front de l'Yser. Une très vive canonnade n'a cessé de se faire entendre dans l'après-midi et la soirée de mercredi. — (Radio.)

Les Roumains arrêtent Falkenhayn

Londres, 19 octobre. — Du Daily Telegraph : Les dernières nouvelles reçues paraissent indiquer qu'un tout ou partie des Roumains ont momentanément forcé la grande offensive de Falkenhayn à s'arrêter dans la plus importante région de la passe de Prédéal. L'impression que la situation est devenue plus favorable pour les Roumains est confirmée par le dernier bulletin de Berlin.

La Guerre Sous-Marine

LE « NEW-YORK HERALD » NETTÉ PAS NEUTRE

Londres, mercredi. — D'après un télégramme de l'agence Wolff, de New-York, le gouvernement américain aurait pris sous son contrôle le poste de T. S. F. du « New-York Herald ». Ce poste est installé dans le bureau d'informations maritimes que possède ce journal à l'Hôtel de Ville de New-York. Mais, cette mesure : Le « New-York Herald » se serait servi de la T. S. F. pour avertir les navires au large de la

L'arrestation de Rochette

Comment le financier emprunta, pour s'engager, les papiers d'un journaliste

LE ROLE DE M. GUSTAVE HERVÉ

Lorsque nous avons appris l'arrestation de Rochette, nous avons tout de suite pensé que la bonne affaire allait être joyeuse.

Enfin, on allait pouvoir évoquer un scandale d'avant-guerre ! Le flot de boue longtemps arrêté par la résolution du public de ne pas suivre les collecteurs d'ordures pouvait reprendre son cours !

Il serait aisé de mêler des noms abhorrés au scandale renaissant. Que de réjouissances en perspective ! Rochette, la fameuse commission présidée par Jaurès, la campagne du Figaro, le Petit Journal, et toutes les combinaisons et contre-combinaisons qui firent de l'affaire Rochette une des plus embrouillées et des plus passionnantes qui soient ; il y avait de quoi tartiner forces articles définis ; tant bien que mal, on pourrait dire son fait à la République !

Ce n'a pas manqué. Avec leur incontinence coutumière, les journalistes de droite se sont mis à délayer des souvenirs de l'ancien scandale. Ils n'ont pas manqué de s'en prendre au condamné, qui, s'il fut coupable, avait du moins offert sa misérable vie à la patrie menacée.

Evidemment, le geste de Rochette ne pouvait pas faire l'affaire de la bonne presse. Le financier demeura muet, lié-on dans la Presse. Il s'engagea, mais ne renonce pas à rouler le baudouin ! L'engagement, mais non pas dans la tranchée ! Il s'engagea, mais dans un service de l'arrière. Il payait peut-être aussi les intérêts de ses fautes, mais il n'était pas jusqu'à rembourser le capital ! La foule, moins crédule que naguère, n'appréciera pas ce geste insultant, étié, piteux ! Elle passera que l'apocryphe vulgaire eût été plus beau joueur, eût tenté à la première ligne la réhabilitation promise au courage qui dicte l'action d'éclat.

Mais Rochette n'ambitionnait pas la croix de guerre. Il comptait sur une bonne petite réhabilitation de principe. Or, ceci, n'était pas exact. Comme nous le laissons pressentir hier, Rochette s'était engagé comme motocycliste parce qu'à l'époque de son engagement c'était la seule façon de partir et de partir vite.

On a aujourd'hui des précisions sur la façon dont s'engagea Rochette. C'est M. Gustave Hervé qui nous les apporte. C'était au début de la guerre, M. Hervé

présence des sous-marins allemands, dont le « U-53 », dans les eaux américaines. Le gouvernement a vu là une violation de la neutralité. L'Agence Wolff affirme que tous les autres postes de T. S. F. privés ont été fermés par ordre supérieur. — (New-York Herald.)

UN VAPEUR DANOIS SAUTE

Londres, 18 octobre. — Suivant un télégramme de Copenhague aux journaux, un vapeur danois a sauté hier dans la Baltique, au sud du phare danois de Godor. L'équipage est perdu et ce bateau a été complètement détruit. — (Havas.)

L'ATTITUDE DES ETATS-UNIS

Londres, 19 octobre. — Le correspondant du Times à Washington télégraphie : « Je dois savoir qu'on s'occupe, dans les milieux gouvernementaux, d'arrêter les termes à l'époque où une déclaration pourrait être faite au sujet des sous-marins qui opèrent au large des côtes américaines. Mais il est très vraisemblable qu'aucune sanction ne sera prise jusqu'après les élections. »

D'autre part, je vous transmets la note suivante reçue de Washington : On ne donne aucune indication précise quant à l'époque où une déclaration pourrait être faite au sujet des décisions que le gouvernement américain compte prendre vis-à-vis des raids des sous-marins. On ignore même si une déclaration de cette nature sera faite. — (Information.)

LES NOUVELLES VISITES

Une Déclaration du Général Roques

LES ENGAGEMENTS SPECIAUX

La question des engagements spéciaux avait été celle qui peut-être préoccupait le plus un grand nombre de nos lecteurs. La Censure nous avait rendu presque impossible l'expression de notre opinion et il nous avait fallu employer des ruses sans nombre pour pouvoir répondre aux questions qui nous étaient posées.

Et voilà que cette question des engagements spéciaux se trouve posée et, du même coup résolue sans que la Censure y puisse porter ses ciseaux. Elle sortit obligée de consacrer le ministre de la guerre lui-même. C'est en effet, le général Roques qui vient d'annoncer le problème posé dans l'esprit de milliers et de milliers de réformés et exemptés.

Est-il encore possible de contracter un engagement spécial ?

Et le ministre de la guerre a répondu :

— Oui.

M. Maître, député, avait ainsi formulé sa question :

M. Maître, député, demande à M. le ministre de la guerre si un exempté d'avant la guerre, régulièrement contre-visité par les conseils de révision de décembre 1914, peut encore actuellement contracter un engagement spécial ou si des instructions récentes lui empêchent cette faculté. (Question du 28 septembre 1916.)

REPOSSE

« Si l'intéressé a été maintenu dans sa position d'exempté, il peut être admis à contracter un engagement spécial. » (Journal Officiel) du 14 octobre 1916.

Ainsi c'est bien entendu. Les réformés et exemptés, qui sont par conséquent actuellement déchargés de toutes obligations militaires, peuvent contracter un engagement spécial.

C'est le ministre de la guerre lui-même qui a pris soin de le déclarer par la voix du « Journal Officiel ».

MM. Hervé et Bienaimé seront-ils poursuivis ?

NOTRE ENQUETE

MM. Hervé et Georges Bienaimé, en aidant Rochette à contracter un engagement, en lui fournissant les pièces militaires, au nom de Bienaimé, destinées à ne point éveiller les soupçons du bureau de recrutement, sont-ils justiciables du Code Pénal ?

C'est la question qui se pose et que chacun cherche à trancher depuis que le directeur de la Victoire a révélé les faits que l'on sait.

Dans les couloirs du Palais, mais ce matin, l'effervescence règne. Les maîtres du barreau discutent et controvertent sur ce cas particulièrement délicat.

— Le cas Hervé, disent les uns, est prévu à l'article 59 du code pénal, il y a faux et production de faux. En conséquence, il est passible de cinq ans de travaux forcés.

— Non, il n'y a pas de faux, objectent les autres, puisque les pièces d'état-civil produites à l'appui de l'engagement de Rochette n'ont point été établies pour les besoins de la cause. L'article 59 ne vise que le fonctionnaire qui donnerait un faux cachet d'authenticité à des pièces fictives. Hervé et Bienaimé n'ont fait que prêter des papiers officiels.

— Alors, il y a complicité ?

— Il n'y a pas non plus complicité, puisqu'il n'y a pas délit, à moins que l'on démontre que le fait de s'engager aux armées constitue un délit.

— Il reste encore l'inculpation de « recel de malfaiteur », ce qui pourrait amener à Hervé et à son rédacteur, une condamnation à trois ans de travaux forcés !

Tandis que les commentaires vont leur train, que les appréciations différentes de chacun s'entrechoquent, nous abordons une personnalité juridique, dont l'autorité est reconnue de tous.

Une autre question de savoir de quelle condamnation est passible Hervé, le maître.

— Ce qu'il y a d'original dans le fait Hervé, et ce qui tendrait à prouver que même dans les fantaisies généreuses de son patriotisme, Hervé se souvient toujours de son passage au Barreau de Paris, c'est que les agissements dont il a pris la responsabilité pour permettre à Rochette de se réhabiliter, ne constituent aucune des infractions du Code Pénal.

En effet, il n'y a ni faux, ni usage de faux dans le cas Hervé et la démonstration en est facile.

— Mais, objections-nous, et l'inculpation de recel de malfaiteur ?

— Il faut particulièrement plaisanter, dit un s'esclaffant notre interlocuteur, que l'on cherche à démontrer qu'il y a recel de malfaiteur, car, jusqu'ici, personne n'a songé à prétendre que c'était recel un malfaiteur que de l'envoyer au front.

Au Bureau de Recrutement

Sur cette affirmation, nous filons au 6^e bureau de recrutement, d'où dépend Georges Bienaimé.

Mais ici, la consigne est rigoureuse, on ne peut rien nous répondre.

— Nous insistons pourtant pour connaître la situation de Georges Bienaimé du fait que son livret militaire devait porter qu'il était engagé comme motocycliste.

Alors que Rochette, le pseudo Bienaimé était au front, le véritable Bienaimé ne dut pas se présenter aux visites des conseils de révision de novembre et décembre 1914. Il se trouve donc en défaut, puisqu'il est de principe que tout citoyen ne s'étant présenté devant les commissions de révision est versé d'office dans le service armé.

Le vrai Georges Bienaimé doit-il être considéré comme déserteur ?

— Il peut, nous est-il répondu, avoir demandé un duplicata de son livret militaire.

Dans ce cas, répliquons-nous, les registres du bureau doivent garder trace de son engagement.

Un mutisme de sphynx nous est opposé. Et nous partons sans pouvoir lire autre chose.

Le mot d'ordre est ici observé scrupuleusement : « Taisez-vous ! Taisez-vous... »

Marcel SERANO.

A LA COMMISSION DE L'ARMEE

Les Curés, sac au dos !

La commission de l'armée a adopté hier le rapport de M. Barabant sur la proposition de M. Sixte-Quenin, tendant à « une meilleure utilisation des hommes mobilisés », par le versement dans les corps de troupe des ecclésiastiques mobilisés comme infirmiers et brancardiers.

M. Barabant était un des signataires de la proposition de M. Sixte-Quenin. Son rapport est donc favorable à l'adoption de la proposition.

Graves Bagarres A ATHÈNES

Athènes, 18 octobre. — Quatre officiers français étaient assis à la confiserie Duran, en compagnie de deux dames. Des manifestants qui passaient à ce moment, apercevant le groupe, s'approchèrent menaçants.

Des consommateurs grecs, se levant, se placèrent alors devant les officiers français. Bientôt après, une patrouille arrivant, repoussa les manifestants.

Les officiers français constatèrent que la plupart des manifestants étaient des soldats et des matelots en uniforme ; ils rendirent compte de l'incident à la légation de France et à l'amiral Durige du Fournel.

« Nous avons assisté, dit l'« Eleutherotypos », au spectacle de citoyens, pour la liberté desquels le sang français a cependant coulé, insultant le drapeau tricolore de la République. Peut-être ces citoyens auraient-ils, dans leur dépit, applaudi le drapeau bulgare, s'il avait traversé à ce moment les rues d'Athènes ». — (Radio.)

Les Alliés réquisitionnent deux cents wagons

Athènes, 17 octobre (retardé dans la transmission). — Les alliés ont demandé au gouvernement de leur céder deux cents wagons pour les besoins de l'armée.

Le gouvernement a acquiescé à cette demande en faisant remarquer que ces deux cents wagons constituaient la moitié du matériel roulant, la régularité des communications en souffrirait. — (Havas.)

4.000 manifestants à quatre francs pièce

Londres, 19 octobre. — On télégraphie d'Athènes au Daily Telegraph : Les manifestants d'hier, presque tous membres de la ligue des réservistes, étaient environ 4.000. Ils reçurent des propagandistes à franc par jour. Parmi des soldats et des marins en civil il y avait des épaves venues de Patras. La partie paisible de la population, hier, était terrorisée par ces actes de désordre. La police, la gendarmerie et la troupe avaient été mobilisées pour maintenir l'ordre, mais tout cela se contenta de regarder sans intervenir, afin d'encourager ceux qui hésitent. Les personnages responsables de cette comédie firent paraître et publier le bruit dans la presse grecme qu'il n'y avait qu'une puissante escadre américaine d'ait en route pour les eaux grecques, afin de protéger la Grèce.

De la l'explication de l'apparition dans les rues de drapeaux américains portés par les manifestants et d'une pétition remise aux ministres américains.

La même écho de manifestants répand le bruit que 150.000 hommes de troupes turques, marchant sur Salonique. Ce qui caractérise la situation est que le gouvernement est impuissant et entièrement aux mains de la camarilla qui est en possession de la capitale, organisation allemande qui opère derrière elle.

Le Parti Radical

ET Radical-Socialiste

Que fait le parti radical depuis deux ans ?

Avouons-le, il fait sourire. Au lendemain des élections de 1914, ce grand parti, en qui s'incarnaient les aspirations de la France démocratique et républicaine, rentra à la Chambre avec une majorité accrue ; il apparut aussitôt comme l'axe nécessaire de toute politique ; c'est dans son personnel et dans sa doctrine que semblait devoir s'alimenter tout gouvernement ultérieur.

La guerre survint, et le colosse s'abat. Le parti radical commet le crime de croire que l'union sacrée des partis suppose leur disparition, comme si l'on pouvait unir des éléments qui n'existent pas ! L'occasion s'offrait unique aux radicaux de se grouper plus fortement que jamais et d'agir en fonction de la guerre. Ils n'en firent rien. Ils se laissèrent aller à la dérive des événements.

Je sais bien que l'on croyait à une guerre courte, mais la guerre se prolongea. Je sais bien que la mobilisation distiqua les cadres du parti, mais elle ne les vida point. Je sais bien que maints parlementaires furent expédiés aux armées, mais, quatre mois plus tard, ils revenaient à leur poste. Je sais bien que, par un coup encore inexplicable, cinq ministres — radicaux comme par hasard — furent débarqués du pouvoir en fin août 1914, mais cinq ministres ne font pas plus un parti que cinq hirondelles ne font le printemps. Je sais bien que, par un autre coup, inexplicable lui aussi, le pouvoir exécutif, en septembre 1914, mit la clé sous la porte du Parlement, mais le groupe parlementaire d'un parti n'est qu'un aspect fragmentaire du parti lui-même. Le parti radical, lui, dormait toujours.

Ah ! si le parti radical eût été un parti de dogmatiques irréductibles, s'il eût pratiqué une sorte de guesdisme politique (le guesdisme d'avant la fustelle !), il aurait pu logiquement déclarer : « Absolument-nous ! Notre plan de la cité future ne prévoit pas l'état de guerre, nos règles d'action ne sauraient s'appliquer qu'à des conditions régulières. La tempête est déchaînée — plongeons nous tête sous le sable. Rentrons sous notre tente ; nous n'en sortirons que quand l'heure de la paix aura sonné au cadran de l'histoire ».

Mais la politique radicale, qui se tient à égale distance de l'empirisme et du dogmatisme, est une politique expérimentale. A la lumière de quelques grands principes directeurs, les radicaux prennent la mesure des choses non avec la règle rigide de fer, mais avec la souplesse de plomb. Il paraît même que, dans le personnel radical, se trouvent des hommes d'une flexibilité assez grande pour pratiquer sans effort la politique d'adaptation. Au surplus, le radicalisme, qui se réclame de la tradition révolutionnaire, trouve des garanties et des précédents décisifs chez les hommes de la Révolution qui, quoique placés brusquement en présence de problèmes les plus inattendus, firent mieux que draper leur tête dans leur loge et s'en retournèrent au jour le jour des difficultés inouïes.

Doctrine, personnel, tradition : tout poussait le parti radical à réagir énergiquement aux situations nouvelles créées par la guerre. Il a laissé faire, laissé passer.

Dieu merci, il s'est trouvé, dans le parti radical, des caractères qui boucaient l'inaction et c'est par eux que, devant le pays, notre parti eût pu se défaire. Un Accommodé a repris des mains inertes de certains pontifes la doctrine de la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire. Un Dalbier a attaché son nom à la loi sur la meilleure utilisation des forces vives de la France. Un Simyan s'est couragement dressé contre les profiteurs de la guerre. Au Sénat, c'est le grand acné de la République, Clemenceau, qui, réunissant en ses mains la présidence de deux grandes commissions, n'a cessé d'affirmer la vigilance de son patriotisme, que rien, rien ne saurait endormir.

Mais ces hommes agissaient en leur nom beaucoup plus qu'au nom d'un parti. Le parti radical, lui, chômeait. Il est temps qu'il sorte de son embuscade.

Aux termes du règlement qui constitue sa « charte », le parti radical aurait dû depuis longtemps déclencher son mécanisme politique et administratif. L'article 3 exige que les adhérents du parti se réunissent chaque année en congrès. L'article 18 spécifie que le comité exécutif est élu chaque année par le congrès. L'article 21 porte que ce comité se réunit de plein droit le deuxième mercredi de chaque mois. Le même article envisage la réunion de « petits congrès ». Or, depuis plus de deux ans, il n'y a eu ni grand ni petit congrès, ni réunion, ni élection du comité exécutif. Les comités adhérents au parti n'ont même pas été consultés par correspondance sur les mesures à prendre ! Bien pis, le parti n'a plus d'organe officiel ni de président régulier.

Est-il assez effloché, ce parti ! Est-il émasculé et soufflet ! Et comment les intriguants qui s'édifient leur fortune politique que sur l'organisation des partis doivent se froter les mains !

Par bonheur, le parti radical doit ressusciter le 22 octobre, sur le coup de 14 heures. Oh ! il ne fera qu'entrouvrir la paupière, car c'est seulement le comité exécutif qui se réunira. Cette séance sera du moins, nous y comptons, un achèvement de la convocation, pour janvier prochain, d'un congrès national, car le congrès a une qualité pour décider sur les principes politiques du parti » (article 13 du règlement), et le comité exécutif n'est, comme son nom l'indique, que « l'exécuteur de ses volontés » (article 14).

La réunion du congrès est beaucoup plus facile à réaliser que celle du comité exécutif ; si les membres du comité ne peuvent se faire suppléer, par contre le congrès ouvre ses portes à tout adhérent. Les membres du parti ont des doléances à présenter, des volontés à imposer. Il faudra entendre, en leur personne la voix d'une grande partie de la France. Si, par hasard, on leur opposait la consigne du « Taisez-vous », ils seraient fondés à se dire « Méfions-nous » !

Henri LABROUE

Député de la Gironde.

Venizelos!

Les événements de Grèce retiennent à juste titre l'attention de l'opinion. Nos marins occupent Athènes. Un journal souligne même plaisamment ce journal qu'ils sont au théâtre, et que c'est peut-être la fin de la comédie.

Quant au roi, on ne sait ce qu'il va faire. On assure qu'il prépare ses malles, ce qui est assez vraisemblable, mais ce qui ne signifie pas encore qu'il soit résolu à la fuite.

Un phénomène curieux à observer, c'est l'attitude de la presse française. Les injures pleuvent sur le roi Constantin, comme s'il suffisait d'injurier pour modifier en quoi que ce soit la situation. Que le roi Constantin soit germanophile ou non, qu'il soit à une fausse conception des intérêts de son peuple ou à ses sentiments familiaux, en quoi cela nous importe-t-il, dès l'instant où ses actes présentent pour nous un danger certain ?

Quoi qu'il en soit, on peut reconnaître, parce qu'il faut toujours être juste avec ses adversaires, que :

1. Le roi Constantin, d'ailleurs, a toujours mené la politique qui nous conduit aujourd'hui à songer à des mesures énergiques. Ce n'est pas lui qui nous a trompés ; ce sont nos diplomates qui, peut-être trop imprégnés par l'hellénisme classique que l'on inculque aux jeunes générations, n'ont jamais voulu renoncer à croire qu'un jour ou l'autre, il évoluerait, et que son poing s'ouvrirait pour la poignée de main.

Mais on ne peut pas dire que le roi de Grèce se soit attaché même à cacher son jeu. Au mois de décembre 1915, à l'heure de l'expédition de Salonique, le colonel Pallis fut tout exprès détaché par Constantin pour notifier au général Sarrail d'avoir à se réembarquer, et, en cas de refus de s'attendre à voir le roi laisser le libre accès du territoire hellénique aux troupes bulgares.

Aucun acte depuis n'a démenti cette attitude.

Aujourd'hui encore, àider le député patriote à quitter Athènes pour aller constituer un gouvernement provisoire, gouvernement de l'Entente, préoccupé de faire des démarches auprès de M. Lambros, n'a jamais reconnu.

Voulez-vous tout nel mon avis ? C'est qu'il est aussi stupide en ces sortes d'affaires, de vouloir limiter ses gestes, que d'abuser d'injures un adversaire dont les actes ne répondent pas à vos desirs.

La solution de l'aventure ? Un sportif, M. Henri Desgrange, nous la donne ce matin. Elle est simple.

Le roi Constantin se trouve sur la route de l'Entente. Il est en désaccord avec son peuple. Il n'y a qu'à lui mettre la main au collet et à l'embarquer, en attendant que les choses s'arrangent et que le peuple grec lui-même puisse statuer sur le sort de sa dynastie.

Et ne reconnaissons à la Grèce qu'un chef : celui qu'elle s'est donnée, notre ami de toujours : Venizelos.

GENERAL N...

AUTOUR DE M. VENIZELOS

Les ministres du gouvernement provisoire

Salonique, 18 octobre. — Le gouvernement provisoire vient de constituer son ministère de la façon suivante :

Guerre : M. Zimbrakakis. Affaires étrangères : M. Politis. Justice : M. Dingas. Finances : M. Negroponis. Intérieur : M. Sakoulis. Instruction publique : M. Averof. Economie nationale : M. Coutoupis. Voies et communications : M. Casavetis. Provisions et ravitaillement : M. Embirikos. Assistance aux familles : M. Sinios. Domaine public : M. Michalakopoulos.

Les titulaires des portefeuilles de la guerre et des Affaires étrangères auront rang de ministres et les autres membres du ministère celui de directeurs conseillers de leurs départements respectifs.

Les membres du ministère prêteront serment demain matin.

On a aujourd'hui des précisions sur la façon dont s'engagea Rochette. C'est M. Gustave Hervé qui nous les apporte. C'était au début de la guerre, M. Hervé

venait de raconter comment il avait réussi à faire engager un évadé du bagne.

Peu de jours après cet article, il reçut une visite préparée avec quelque mystère. C'était Rochette.

J'étais en lieu sûr, lui dit le financier, depuis deux ans, à l'étranger. Je suis peut-être un filou, un escroc, quoique j'espère un jour prouver le contraire, mais quand j'ai vu la France envahie, je n'ai pu tenir en place ; je suis accouru. J'ai trois enfants. Je veux du moins qu'ils sachent que leur père n'était pas tout mauvais, et qu'il venait mettre sa poitrine entre eux et l'envahisseur. J'ai un grand amour pour ma femme ; je ne serais pas digne d'elle si je ne venais pas me battre.

M. Hervé fut ému. Après une hésitation bien compréhensible, il se décida à faire pour Rochette ce qu'il avait fait pour d'autres. Il lui procura un livret militaire pour lui permettre de s'engager sans risquer l'emprisonnement. Ce fut le livret de notre confrère, M. Georges Bienaimé, que M. Gustave Hervé remit à l'ancien directeur du Crédit Minier.

Le pseudo Bienaimé tenta de contracter un engagement volontaire dans l'armée. Hélas ! Au mois d'août 1914, les engagements étaient suspendus. Il resta sans possibilité de partir. A la condition de posséder une motocyclette, on pouvait être pris sur le champ.

Rochette acheta une machine, prit huitième des leçons, et le 26 août 1914, il regagnait sa formation.

Il avait fait une demande pour passer dans l'infanterie, ou dans son arm primitive : l'artillerie, quand un accident malencontreux — il se cassa une jambe en tombant de sa moto, le fit déclarer inapte.

On le versa dans une section de camions automobiles. Il fut récomposé à la bataille de Verdun, où l'on sait que les automobilistes montrèrent qu'ils n'avaient pas froid aux yeux.

Il était alors sur le front de la Somme, et fut arrêté alors qu'il venait embrasser, près de Granville, un de ses enfants, malade.

M. Gustave Hervé conclut, après avoir fait le récit de ces faits :

Au temps de nos pères de la Révolution, si un

Colonisons la France

Ce dont souffre notre région la plus industrielle

Le canal de la Loire au Rhône, dit justement M. Tavernier, directeur de la Chambre de commerce, est au fait à écarter toute inquiétude au sujet du ravitaillement, au début de la guerre. Faute de ce canal, les denrées ont été raréfiées au point que, quelques jours de plus, dans la crise des transports, n'eussent pu s'écouler sans danger les réserves.

Si ce canal existait, Saint-Etienne comprendrait 300.000 habitants dans vingt ans, avec la Belgique, quel développement industriel et commercial n'en serait-il pas la conséquence ? Ce seraient les matières premières introduites à meilleur compte, dans un pays où la houille existe et pourrait, sans aucun doute, être exploitée davantage.

La lutte du Centre contre le Nord était comparable à celle du pot de terre contre le pot de fer, car elle ne s'effectuait pas à armes égales. Nous eûmes, durant l'invasion des Flandres et de la Lorraine, constaté à loisir les avantages qu'il y aurait pour la France, pour la Défense nationale en tout premier lieu, et à ne pas localiser nos industries dans nos départements frontalières.

Les sociétés d'agriculture elles-mêmes, après celles des mines, de la métallurgie, de la verrerie, de la construction, de l'alimentation, ont indiqué la transformation qui s'effectuerait de Saint-Etienne à Roanne. Le président de la Société d'Agriculture de Montbrison estime à 300.000 tonnes au moins le trafic que l'agriculture pourrait fournir au canal, sur la rive gauche de la Loire, et il ajoute :

« Les chaux et les phosphates sont, dans le Forez, des amendements de première nécessité, en raison de la disette de calcaire et d'acide phosphorique du sol ; et la faiblesse de l'usage qui en est fait tient, dans la plus large mesure, de la vulgarisation du charruage et du phosphatage des terrains argileux, siliceux ou granitiques de la région. »

« Labourage et pâturage, a dit Sully, sont les deux mamelles de la France, les vraies mines du Pérou. » C'est un aphorisme que nous apprécions plus que jamais, par les temps si pénibles que nous traversons et qu'occasionne la crise générale des peuples, à laquelle nous assistons.

La guerre aura mis le département de la Loire dans une situation absolument spéciale : l'industrie métallurgique était en décroissance depuis 1880 ; les hauts fourneaux s'éteignent, on se remet à fabriquer des briques. La production de la fonte, depuis cette époque, avait baissé de près de 20 tonnes ; celle du fer, de près de 40.000 ; celle de l'acier, de près de 70.000. Le tonnage depuis 1914 est excessif : la Loire produit plus de matériel de guerre que n'en produit le Creusot ; elle est devenue, dans la région, notre principal centre de fabrication.

L'industrie houillère, qui n'alimentait même plus le département, puisque Roanne consommait le charbon étranger et celui des départements voisins par dizaines de milliers de tonnes, va subir un essor parallèle. Laissons-nous perdre les fruits de cet immense effort, qui nous ramènerait à nos objectifs de la commission des ports et chaussées, qui trouve les terrains trop durs, les emplacements possibles, les écluses projetées trop hautes ?

Les terrains étaient favorables à l'établissement des chemins de fer, et tout le monde sait que les difficultés seraient vite vaincues si elles existaient. Mais quand on veut son chien, on dit qu'il est une rosse ; et si on ne veut pas l'élever, on dit qu'il est un cerf — ou qu'on n'en a pas besoin.

Plières arguments !

	Coût	(de plus que par eau)
Roanne	2 90	161 00
Dijon	3 85	122 00
Nevers	5 00	111 00
Fourchambault ..	4 75	110 00
Montargis	6 00	120 00
Nevers	5 00	83 00
Bourges	3 50	63 00
Givory	1 45	97 00
Lyon	1 45	58 00
Yacon	2 95	84 00

Chalon-sur-Saône	4 10	105 00
Dijon	4 00	80 00
Beaunay	4 20	72 00
Valence	3 25	108 00
Avignon	4 60	104 00
Arles	5 20	108 00

Ces différences sont énormes. On parle sans cesse du relèvement économique, de l'essor économique de la France ; ce relèvement et cet effort ne se produiraient que si nos commerçants et nos industriels ont la facilité de s'approvisionner et de se ravitailler, en matières premières, à meilleur compte.

Le sénateur Raymond disait justement : « Si la Loire jouissait des tarifs qui se pratiquent dans le Nord, nos industriels économiseraient 25 millions, qui se répartiraient en salaires, en amélioration de l'outillage, en bénéfices. »

Le fait suivant donne un exemple frappant de la vérité citée plus haut : M. de Montgolfier, directeur général des Acieries de la Marine, ayant à transporter à Trévoisy (Ain), dix mille tonnes de produits fabriqués à l'usine du Boncau, obtint des Compagnies du Midi, d'Orléans et du P.-L.-M. le prix de 30 francs la tonne. Trouvant ce prix élevé, il se décida à faire cet envoi jusqu'au Havre, et, de là, par les canaux, au prix de 19 fr. 50. C'était donc une économie de 100.000 francs réalisée.

Quelles économies l'Etat, lui, ne réaliserait-il pas, présentement ? Quelles économies ne réaliserait pas les moissons d'alimentation qui transporteraient plus de 25.000 tonnes de vin et plus de 45.000 tonnes de comestibles variés, tout en laissant aux chemins de fer un trafic indispensable, à cause de la ramidité, et suffisant pour l'entretien du matériel ? Celles qui seraient l'effet de l'intérêt du consommateur ne manqueraient pas d'en faire profiter celui-ci et, sur les temps qui courent, on pourrait affirmer que la moindre diminution causerait à tous un plaisir énorme.

Allons, qui mettra cette question à l'ordre du jour, au Parlement ? Ne se trouvera-t-il personne pour nous aider à coloniser la France, après la guerre ?

Hector DEFRANCE.

La première qualité d'une lettre, c'est d'être courte ; la seconde, c'est d'être claire. Ecrivez-nous brièvement et clairement ; vous aurez vos réponses deux fois plus vite.

AUX HALLES

Les arrivages de ce matin comportaient 35.000 kilos de volaille et 48.000 kilos de poisson. 218 personnes sont venues s'approvisionner aux heures de la vente au détail. Il a été consommé 1.100 kilos de volaille et 4.500 kilos de poisson.

La question des loyers

La procédure doit être en tout état de cause celle prescrite par les décrets et circulaires, dit la commission de législation civile.

La commission de législation civile a examiné la proposition de résolution de M. A. Levasseur invitant le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour faire connaître que dans les départements bénéficiaires des décrets de prorogation de paiement des loyers, la procédure à suivre en matière de loyers est celle prescrite par le décret du 1^{er} septembre 1914 et la circulaire du 15 février 1916 et qu'en aucun cas la procédure ordinaire ne peut être suivie.

Après un échange d'observations elle a reconnu le bien fondé de la proposition. L'unanimité a été prononcée pour la suppression complète pendant la guerre de la procédure ordinaire en matière de poursuites pour paiements de loyers même si la locataire n'a pas fait les déclarations prescrites. Comme conséquence, elle a chargé M. A. Levasseur de rédiger le rapport.

Comme nous l'avions indiqué l'opinion est unanime pour déclarer nulle en matière de paiements de loyers toute procédure qui ne serait pas conforme à celle prescrite par les décrets et circulaires, quel que soit le montant de la location, du moment qu'il s'agit de départements régis par les modalités.

LA DEFENSE DES LOCATAIRES

Pour toutes les questions concernant les loyers, une permanence est établie, 14, rue Drouot, le mardi et samedi de 10 h. 1/2 à midi.

ALLEMANDS mais pas Boches

L'apostolat du professeur Forster

Dans le *Mercure de France* du 15 octobre (pages 748 et 749), M. Paul Meunier reproduit un remarquable article d'un certain Suisse fort estimé dans l'Europe entière, M. Paul Seippel.

La Cabale des "Zéronéants"

L'Institut au Sénat

L'Institut ne veut pas lâcher Rodin. La médiocrité tient à faire sentir au génie que, pour médiocre qu'elle soit, elle est ; et elle ne sait manifester son existence qu'en faisant le mal.

Les illustres artistes qui ont signé la pétition Delahaye se sont rendus en troupe — naturellement ! — au Luxembourg, pour donner aux sénateurs le morne et triste spectacle de leur jalouse rageuse.

Il y avait là M. Olivier Merson ; c'est, dit-on, l'homme qui a fait les billets de banque, — pas le faux monnayeur que l'on a condamné samedi, mais l'artiste (c'est lui qui le dit) qui a dessiné, ou gravé, ou peint, les images affligeantes et obscènes que l'on trouve reproduites sur les coupures de la Banque de France.

Il y avait M. Lecomte du Nouy ; ces trois mois ne font qu'un homme dont je ne saurais vous dire autre chose.

Il y avait M. Allouard, qui se dit « statuaire », et M. Noël, qui accuse la même profession : je suppose que ce dernier est l'auteur des bonshommes de neige que l'on voit dans les squares, les jadis d'hiver. Quant au premier, nul n'a pu me dire s'il travaille dans le marbre ou le bronze, le buste ou l'allégorie.

Il y avait enfin M. Laugée ; certains journaux insistent qu'il est peintre. Parfois, on demande à M. Laugée : « C'est vous le peintre ? Et cet homme, assurément, doit répondre : — Mais oui, c'est moi !

Ce sont là les cinq survivants de la troupe à Delahaye. L'histoire ne dit pas si les autres sont morts de honte, quand ils se sont rendus compte de ce qu'ils avaient fait en signant la pétition du sénateur chouan contre Rodin.

Ces cinq-là ne se sont aperçus de rien, car ils continuent. Au Sénat, ils ont commencé par se faire les compliments, car les sénateurs, dont leurs noms frappaient les oreilles pour la première fois, s'étaient prudemment abstenus.

On les regardait avec curiosité. On se demandait : — Quels sont ces messieurs ? Des touristes ? Une députation d'hygiénistes vénézieliens ? Les commissionnaires en gulla-percha ? Ou, peut-être, des loufoques qui veulent acheter le Luxembourg afin d'y installer des couveuses artificielles ?

Mais nos gaillards se sont présentés, — et sans mode ! — Nous sommes des artistes, de très grands artistes, dirent-ils en termes moins nets, les plus grands artistes du temps présent, et, sans doute, de tous les temps et de toutes les époques.

tion surtout en ce moment, où tous les nôtres luttent et lombent avec vaillance, là-bas sur le front, où l'avenir de notre Ecole est engagé, compromis peut-être ! Nous vous demandons d'attendre que le temps, ce grand justicier, ait fait son œuvre de sélection.

Nous vous demanderons d'en revenir à l'ancien usage du stage de dix ans avant d'entrer dans la gloire de notre célèbre Musée du Louvre, donnant ainsi exemple et justice pour tous.

On se demande quelle idée ces bons gens se font de la République et de l'égalité démocratique. Ils ont entendu leur chef de file, le chouan Delahaye, débâbler contre les démocrates, représentés comme fanatiques d'un égalitarisme à la lettre. Et ils font appel à ces sentiments d'envie soi-disant démocratique, que la réaction prête aux républicains.

On n'est pas plus ingénu. Réclamer, au nom du principe républicain de l'égalité, que l'on soumette à la loi commune un homme de génie, c'est-à-dire un être d'exception, c'est se faire des principes républicains une idée tellement basse qu'elle ne peut germer que dans les cerveaux de ces nains accrochés aux chaussettes du géant.

Non moins bouffonne, l'idée d'obliger Rodin à marquer le pas pendant dix ans — conformément à l'ancien usage du stage —

Vous entendez : nul n'aura de génie s'il n'a, au préalable, passé dix ans parmi nous à l'Institut.

Ces gens-là auraient refusé un Giotto à l'examen de l'Ecole des Beaux-Arts, sous prétexte que le jeune peintre n'avait pas l'âge réglementaire.

C'est tout de même abusif trop longtemps de la patience des citoyens et se moquer exagérément de la représentation nationale.

Il faut qu'à l'avenir des titres pareils ne puissent plus donner à des êtres manifestement nuls le droit de parler et d'agir comme s'ils étaient des hommes.

C'est pourquoi, à tous les artistes qui ont eu à souffrir du contact de ces Phariséens de l'art, je propose une campagne pour la suppression de l'Institut, et en particulier de l'Académie des Beaux-Arts et le retour à la nation des arts et des lettres dont ils ont bénéficié jusqu'à ce jour. Prenons date.

Georges CLAIRET.

Rodin et les Jeunes (1)

Chez ceux des Beaux-Arts A « La Bolée »

L'art n'a pas de patrie, c'est une affaire entendue, l'artiste n'appartient pas au seul pays qui l'a vu naître, mais à l'humanité toute entière, nous ne saurions penser autrement.

Mais M. Jules Delahaye et consorts ?... Mais les vieilles barbes de l'Institut et ceux dont le chauvinisme époustouffant chicane les mânes d'un Goethe ou d'un Beethoven au sujet d'une nationalité douteuse ?

Pensent-ils de la même façon ? Non, sans aucun doute, et je les entends d'ici se récrier : « L'art a une patrie, l'artiste appartient à son pays ! etc. »

Et que font M. Jules Delahaye et consorts ? et que font les vieilles barbes de l'Institut ? Ils font pour Rodin ce que leurs prédécesseurs ont fait pour Manet et pour Cézanne ; ils veulent tout simplement le flanquer dehors.

« Allez-vous-en, vous et vos pièces anatomiques, clémentines en brandissant le coupe-chou officiel. Il y a à Londres, à New-York ou à... Berlin des musées qui ne demanderont pas mieux que d'abriter vos œuvres... Ici, nous sommes au complet ! »

Et c'est ainsi que les Manet et les Cézanne, au détriment de nos collections nationales, peuplent celles de l'étranger. C'est ainsi que, si ces messieurs sont les plus forts, le superbe patrimoine artistique dont le grand sculpteur veut doter son pays, suivra le même chemin...

Après m'être adressé à la toute avant-garde, aux artistes du Montparnasse, dont les œuvres hardies ont déjà dévoilé les noms au public, je vais voir ceux du quartier latin, les tout jeunes qui apprennent encore, soit dans les Académies, soit à l'école des Beaux-Arts.

Je sais où les trouver : dans ce vieux cabaret de la rue de l'Herminette, à la Bolée, ils ont l'habitude de se réunir.

Sur la place Saint-Michel, une voûte, quelques marches à descendre, voici la rue de l'Herminette. Il pleut, l'eau bouillonne dans les gouttières des maisons sordides, au-dessus d'une boutique à devanture sang-de-bœuf clignote une énorme lanterne rouge dont le reflet saigne sur l'asphalte. Plus loin la lanterne bleue d'un hôtel à vingt sous la nuit...

Puis, voici la Bolée : un haut portail d'écurie grand ouvert déverse sur la rue des flots de clarté blafarde hachée des stries de l'averse.

Une bouffée de chaleur, d'alcool et de chansons m'assaille au visage. Dans la première salle quelques bourgeois égarés n'osant affronter le tumulte de la salle du fond, assis sur des tabourets mal peignés, dégustent autour des tonneaux qui servent de tables le cidre doux et le calvados.

Le patron, le père Hubert, tire à même la futaie énorme, le pur jus dont il emplit les bols de porcelaine et les apporte hilare et resplendissant aux consommateurs.

Au mur des fresques amusantes de quelques jeunes Beaux-Arts devenus depuis peintres en vogue. Me voici dans la deuxième salle : longs cheveux, grands chapeaux, longues pipes, il y a des peintres, des sculpteurs, des poètes, des rapins.

Ca chante, ça hurle, ça fume, ça grouille ! L'air hors le brouhaha, fuse en jet de vinaigre la voix des petites femmes, presque des petites filles...

Leurs corsages, le geste de leurs bras nus, leurs visages fardés alanguissent des notes claires sous la lumière blafarde embuée de la fumée des pipes, dans un défilé de roses orgiaques.

Pauvres petits papillons qui sont venus brûler leurs ailes à la flamme vorace de la lanterne de Bohème...

Un poilu permissionnaire, élève aux Beaux-Arts, dans le civil, se dresse d'un bond : « Passe encore qu'ils contestent le génie de Wagner si ça les amuse, mais le génie de Rodin, ce n'est pas le moment ! »

Un autre : « C'est dans cet esprit stupide que l'on nous enseigne à l'école : toute manifestation d'art vraiment personnelle est enrayée par nos professeurs. Il faut voir comme eux, dessiner comme eux ou sans cela ils ne s'occupent même pas de vous. Si vous voulez faire montre d'originalité vous entendez le maître ricaner devant votre esquisse ! « Hé ! hé ! un peu trop « Rue Laffitte » mon ami, il faudra vous soigner. »

Résultat : des pompiers et toujours des pompiers !

Un sculpteur indépendant, transfugé de l'Ecole me dit « qu'un tel enseignement est la mort de l'art, qu'on y étouffe les tempéraments et que c'est un grand bonheur pour Rodin d'avoir été relégué trois fois à l'Ecole des Beaux-Arts... »

Tous ces jeunes sont unanimes dans leur admiration pour le grand sculpteur. Ils ont vu le Baiser, les Bourgeois de Calais, l'Eve et ils gardent de ces chefs-d'œuvre une impression profonde.

Finalement un grand diable de sculpteur monte sur une table et propose un « chic à Rodin » puis « A bas les pompiers ! » Les clameurs sont telles que le père Hubert doit intervenir : « Du silence les enfants ! Votre Rodin va me faire fiche une contravention ! »

Victor BONNANS.

(1) Voir le Bonnet Rouge du 17 octobre.

On n'est pas plus ingénu. Réclamer, au nom du principe républicain de l'égalité, que l'on soumette à la loi commune un homme de génie, c'est-à-dire un être d'exception, c'est se faire des principes républicains une idée tellement basse qu'elle ne peut germer que dans les cerveaux de ces nains accrochés aux chaussettes du géant.

Non moins bouffonne, l'idée d'obliger Rodin à marquer le pas pendant dix ans — conformément à l'ancien usage du stage —

Vous entendez : nul n'aura de génie s'il n'a, au préalable, passé dix ans parmi nous à l'Institut.

Ces gens-là auraient refusé un Giotto à l'examen de l'Ecole des Beaux-Arts, sous prétexte que le jeune peintre n'avait pas l'âge réglementaire.

C'est tout de même abusif trop longtemps de la patience des citoyens et se moquer exagérément de la représentation nationale.

Il faut qu'à l'avenir des titres pareils ne puissent plus donner à des êtres manifestement nuls le droit de parler et d'agir comme s'ils étaient des hommes.

C'est pourquoi, à tous les artistes qui ont eu à souffrir du contact de ces Phariséens de l'art, je propose une campagne pour la suppression de l'Institut, et en particulier de l'Académie des Beaux-Arts et le retour à la nation des arts et des lettres dont ils ont bénéficié jusqu'à ce jour. Prenons date.

Enseignement

POUR L'AVENIR de l'Enseignement

Nous signalons avec plaisir l'intéressante proposition de loi, déposée par les députés socialistes Constans, Cachin, Levasseur, Loquin, Navarre, Nectoux, Rognon, Bruil, Dejeante, Veber et Rozier qui a pour objet d'encourager la maternité et de favoriser les naisances.

Les auteurs de la proposition demandent que l'Etat alloue annuellement une somme de 300 francs à chaque enfant jusqu'à ce que celui-ci ait atteint l'âge légal du travail. Nous nous réjouissons de cette initiative parce qu'elle intéresse directement l'avenir de l'Enseignement.

En effet, le père illettré qui ne peut donner à son enfant que l'enseignement de l'ignorance, de l'indigence, de l'enseignement, pour avoir quelques chances de succès, pour amener des résultats sérieux et immédiats, a besoin d'être suivi avec assiduité, et combien de fois, au-delà de ce qu'il est capable de faire, nous sommes allés chercher à consolider notre méditation à assurer une fréquentation scolaire régulière parce que la pauvreté des parents empêche de donner des soutiens aux enfants, et de leur voir convenablement.

Dans les quartiers populaires, mêlé à la bonne volonté, le dévouement des membres des Comités des écoles qui font des efforts méritoires, pour assurer ce travail satisfaisant, le sort matériel de l'enfant, la situation est des plus graves. En temps de paix déjà, le père et la mère, obligés de travailler toute la journée pour subvenir aux besoins d'une famille quelquefois nombreuse, se trouvent forcés malgré leur désir évident de servir leurs enfants de l'ignorance, de voir mépriser l'instruction de ces derniers.

Le plus grand des enfants, souvent gardés de plus petits à la maison, au grand dommage de son éducation intellectuelle. Les malheureux sont impuissants à guérir le mal. Ce qu'il faut, c'est détruire à jamais la cause de la non-assiduité : la misère.

C'est pourquoi nous félicitons hautement les députés qui ont pensé à encourager la reproduction autrement que par des paroles creuses et de beaux discours.

Faites des enfants clément à qui veulent les entendre quelques journalières, quelques parlementaires ! Mais, votre idée est excellente, mais au moins assurez un sort con-

venable à ceux qui existent déjà, ne vous désintéresser pas ainsi, vous qui au plus haut degré êtes responsables de l'état de chose actuel, puisque vous conseillez les lois, les proposez et les votez, des petits écoliers de France qui végètent, qui croupissent dans un stationnement stérile et démoralisant.

L'enseignement primaire est obligatoire, mais il importe que sa gratuité soit effective. Il ne faut pas que l'enfant soit à la charge de ses parents pauvres.

L'idée émise par les députés socialistes est nécessaire. Elle vient à point. Nous espérons qu'elle sera adoptée par tous ceux qui dans ce pays ont le souci de l'avenir de l'enfance, par ceux qui ne se font pas des promesses vaines et qui désirent faire succéder l'action aux discours !

Les trois cents francs qui seront annuellement alloués pour chaque enfant, permettront à la mère de s'intéresser plus à son enfant au sortir de ses petites, et ainsi, la santé physique de l'enfance sera assurée en même temps que la santé morale et intellectuelle !

Nous verrons moins d'enfants vagabonder dans les rues, en proie aux mauvais exemples et exposés aux dangers les plus divers. Mais il y aura encore des esprits inquiets, voilà encore bien des dépenses ! Le budget s'alourdira de jour en jour. A quel bon ajoutera-t-il de nouvelles charges à celles si nombreuses qui existent déjà.

Nous répondons à ces pessimistes. Ne vous alarmez pas, le but visé est des plus importants. Même s'il devait en coûter quelque chose à l'Etat, chacun devrait s'efforcer avec plaisir, comme en beaucoup de cas, de prendre de l'argent d'une main pour en rendre de l'autre, les sommes nécessaires pour l'exécution de cette loi indispensable, seraient récupérées grâce à un impôt spécial et juste sur les successions et sur le produit du monopole de l'alcool, exploité en régie directe par l'Etat.

D'une pierre, on pourrait, comme l'on voit, faire deux coups.

Un côté, on hériterait pour enrayer les ravages de l'alcoolisme, d'un autre on assurerait à l'enfance une instruction primaire satisfaisante, instruction qui dans la conduite de leur vie future, servirait de la plus grande utilité pour les jeunes gens.

Le réformateur rationnel, affirme le général de velle militaire et social se fera en combattant l'alcoolisme et la tuberculose et en encourageant la reproduction, nous sommes de son avis, et nous ajoutons que le réformateur ne sera complet que lorsqu'une instruction sérieuse sera assurée aux enfants vigoureux qui seront ainsi donnés au pays.

Toutes ces réformes marchent de front.

Fernand MORELLE.

En marge de l'Union sacrée

LA PROTESTATION D'UN DEPUTE SOCIALISTE CONTRE UNE MANGEURE DELOYALE

M. Mayras, député de la Seine, vient d'adresser au Directeur de la Liberté, la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

En insérant dans la Liberté du 18 octobre 1916 la déclaration du Conseil municipal de Charente du 10 octobre, me « désavantant », vous m'avez fait suivre de commentaires abusifs, et vous m'avez obligé de vous demander l'insertion de la présente réponse, conformément à la Loi, dans votre plus prochain numéro, à la page et à la colonne où a paru l'article tout le long duquel je suis nommé.

Vous m'avez d'abord : la déclaration du Conseil municipal de Charente n'a pas été prise en l'état, mais seulement, à l'initiative de mes collègues présents à la réunion, MM. Deschamps, Dugard, Dussault, Avocat, Riether, Bachelier, Vanocq, Prost, Brocard, Cahud et Halévy. Seul il conseiller sur 27 qui composaient le conseil municipal, et rien que des radicaux — et quels radicaux ! — et des réactionnaires.

Les camarades socialistes Ternaux, premier adjoint au maire, et Desparvais, conseiller municipal, n'assistaient pas à la réunion à l'ordre du jour de laquelle le figurait pas — intentionnellement — le projet de délibération, MM. Deschamps et consorts se sont hâtés de profiter de l'absence de mes camarades. Ils ont bien fait.

Mais j'ai senti donc qu'il y a pas au conseil municipal de Charente une unification, contre moi, ne désavantant pas à la réunion que se partageait, non pas « ma circonscription », mais ce conseil élu en 1912 par représentation proportionnelle. Mes adversaires de jadis restent toujours mes adversaires. MM. Deschamps, Dugard, Dussault, etc., ont été élus en mai 1912, les élections municipales, le mois suivant, aux élections cantonales, en la personne de M. Dussault, susnommé, qui ne peut s'en consoler et, en mai 1914, aux élections législatives, en la personne de M. Chénal. Si je n'ai d'autres soucis que des soucis électoraux, comme vous affectez de le croire, je serais bien tranquille pour 1918. L'électeur français, d'ailleurs, votera désormais à la façon dont se balancent les poids. D'accord. Je pense aussi que, lorsqu'ils reviendront de l'abus, les socialistes n'auront rien de mieux à proposer que d'autres.

Restent vos injures, par exemple celle-ci : « M. Mayras doit se rendre compte que s'il recueille les encouragements des agents de la White-Star... » Ce n'est pas de la haine, mais nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler.

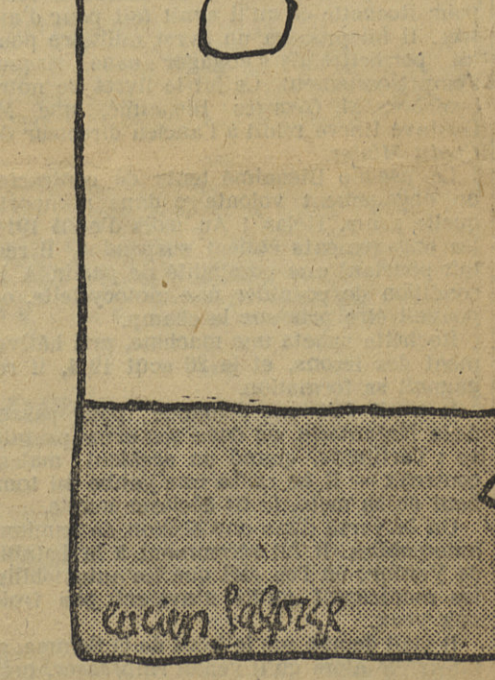
Au reste, car je n'ai pas le temps de tout dire, je suis honoré par le « désavantant » de M. Deschamps, fabricant d'abus, et par les injures de M. Berthoulet. Leur approbation me désolera.

Veillez agréer, etc.

MAYERAS, Député de la Seine, Conseiller général.

Nos Humoristes

LE MALIN



— Moi, je veux être colonel en retraite pour écrire dans le « Petit Parisien ».

(Dessin de Lucien LAFORGE, dans Les Hommes du Jour.)

La Cabale des "Zéronéants"

Enseignement

POUR L'AVENIR de l'Enseignement

Nous signalons avec plaisir l'intéressante proposition de loi, déposée par les députés socialistes Constans, Cachin, Levasseur, Loquin, Navarre, Nectoux, Rognon, Bruil, Dejeante, Veber et Rozier qui a pour objet d'encourager la maternité et de favoriser les naisances.

Les auteurs de la proposition demandent que l'Etat alloue annuellement une somme de 300 francs à chaque enfant jusqu'à ce que celui-ci ait atteint l'âge légal du travail. Nous nous réjouissons de cette initiative parce qu'elle intéresse directement l'avenir de l'Enseignement.

En effet, le père illettré qui ne peut donner à son enfant que l'enseignement de l'ignorance, de l'indigence, de l'enseignement, pour avoir quelques chances de succès, pour amener des résultats sérieux et immédiats, a besoin d'être suivi avec assiduité, et combien de fois, au-delà de ce qu'il est capable de faire, nous sommes allés chercher à consolider notre méditation à assurer une fréquentation scolaire régulière parce que la pauvreté des parents empêche de donner des soutiens aux enfants, et de leur voir convenablement.

Dans les quartiers populaires, mêlé à la bonne volonté, le dévouement des membres des Comités des écoles qui font des efforts méritoires, pour assurer ce travail satisfaisant, le sort matériel de l'enfant, la situation est des plus graves. En temps de paix déjà, le père et la mère, obligés de travailler toute la journée pour subvenir aux besoins d'une famille quelquefois nombreuse, se trouvent forc

Aux Écoutes

« Le Salon de la Guerre »

Chaque époque a son style, dont elle peut se qualifier dans les pages futures de l'histoire. Celui de l'actuelle période se doit d'allier les deux qualités magnifiques, où s'élevait l'esprit de France : la valeur épique et la pureté gauloise.

La première se sème comme un germe de gloire, aux champs du pays natal. Le sillon s'en creuse aux ombes, avec les canons pour charrues. Et, si l'acier trop souvent fait moisson d'une belle part de récolte, il reste assez lourd d'épis courbés sous la lourdeur pour que l'honneur ait son pain et la liberté sa défense.

La seconde nous sert en formes tricolores la machine que ne peuvent oublier les gens de Gaule, dans le plus grave des orages. Je ne saurais en définir l'objet que sous le titre d'une « Exposition du Nu », où les sujets sont moins qu'exposés à être vus. La meilleure originalité de ceci est que sous le nom générique d'« Exposition d'auxiliaires », les tableaux sont vivants et rappellent l'arrière-fond de boutique par leur délabrement. Les sujets, en général, sont peu flatteurs par leur auteur, la vérité s'y inscrit tout crue en chaque pauvre méandre, où le corps exhibé se trouve affaissé. Chaque fois cependant, le jury y prend quelque nouveau chef-d'œuvre ; il lui faut un Luxembourgeois, qui rappelle moins un idéal de peinture qu'un Musée de pièces anatomiques.

Cette façon de collectionner des exemplaires d'humanité courtoise semble prendre pied de mode parmi le sexe délinquant contraint au nôtre. Le talent des collectionneurs veut que toute femme se déballe pour ne point porter un air d'embaumée. De par le bas, il faut que la jupe se rapproche vaillamment du kilt et le ne croie pas qu'on veut grand incognito à ce que la haut force les obstacles de ce qui le sépare du bas.

Après tout, une solution de guerre se trouve peut-être dans ces nombreux actes inscrits en cartons verts, où l'administratif se met en joie du législatif : Moins les hommes feront figure de guerriers, moins la guerre aura grand intérêt... c. q. f. d. — Marc-Edouard COLETTE.

M. Jean Marnold, parlant de Wagner et de son œuvre, cite, dans le *Mercure*, ce jugement sur le traité de Francfort, que Wagner, le génial compositeur, ne craignit point de publier en 1878, au risque de compromettre son entreprise encore précaire de Bayreuth :

Il aurait fallu reconnaître la nécessité et la possibilité d'une régénération véritable de la race humaine, asservie à un permanent état de guerre par la consécration d'un paix définitive. Il s'agit de la conquête des fortesses, mais de les détruire pour toujours, non pas d'exiger des garanties en prévision d'une guerre future, mais d'en donner pour une paix à jamais assurée au lieu d'opposer les uns aux autres des droits ou revendications historiques tous basés sur la conquête et sur la force.

Mais pourquoi diable M. Marnold s'adresse-t-il à Daudet l'aristocrate ? C'est faire au drôle bien trop d'honneur !

Par une mesure équitable, les pommes de terre viennent enfin d'obtenir le droit de sortir de la zone des armées.

Il leur faudra seulement prouver, par certificat en bonne et due forme, qu'elles sont de Hollande, Strazeele du Nord ou Rosa et Rosa bieu. Tout comme pour les gens, les pommes de terre obtiendront leur laissez-passer.

D'une zone d'armée à l'autre, zone d'armée limitrophe, elles auront libre circulation.

Au moment où le Comité exécutif du Parti radical ou radical-socialiste va tenir sa réunion plénière, on lira avec intérêt ces quelques chiffres qui donnent une idée de l'importance du radicalisme dans le pays.

Aux élections générales de 1910, sur 8.800.000 électeurs, près de 2.300.000 votèrent pour les candidats du Parti radical, qui réunissent plus de voix que ceux de n'importe quel autre parti. Et 248 radicaux ou radical-socialistes entrèrent, cette année-là, à la Chambre des Députés.

Les radicaux avaient recueilli près de 300.000 suffrages de plus qu'en 1906.

On a calculé que le parti radical et radical-socialiste réunissent 36.12.010 des électeurs. Notez bien que cette statistique distingue des radicaux-socialistes des groupes amis et voisins, tels que les républicains de gauche et les socialistes indépendants, dont elle compte les voix à part.

Suivant une autre statistique, calculée

d'après la répartition entre les groupes électoraux, il y avait, après les élections de 1910 : A la Chambre, 149 radicaux-socialistes, 113 radicaux, 33 républicains-socialistes, 77 députés de la gauche démocratique, 78 socialistes unifiés.

Au Sénat, 156 membres de la gauche démocratique radicale et radical-socialiste. Divisés en 3 groupes en 1902 (gauche radicale, gauche radical-socialiste, extrême-gauche radical-socialiste) les députés du parti se forment plus que deux groupes depuis 1910 : gauche radicale et groupe des radicaux-socialistes.

Il y eut vingt ans le 5 de ce mois que l'empereur Nicolas II, accompagné de l'impératrice, fit à la France sa première visite officielle, visite dont le souvenir est resté ineffaçable pour quiconque assista en 1896 au spectacle de notre allégresse nationale.

La censure (elle fonctionnait alors pour les théâtres, sous les doigts poternes de l'excellent Bourdon) avait exercé ses rigueurs contre un certain nombre de changements de circonstance, lancés sur les planches des cafés-concerts par des artistes populaires.

On lui avait présenté une innocente pochade intitulée *Franchonnette* et *Nicolas*. Franchonnette était l'objet de la flamme du petit Nicolas, à qui le méchant Guillaume faisait aussitôt les gros yeux. Le texte soumis au visa portait ce quatrain :

Il fit leur voyage de noces, A Paris s'payer' un bossé, On leur fit un lit succès, Que l'autre en eut un accès.

— Un accès ? De quoi ? De jalousie, évidemment, de colère, de fureur...

Le censeur, ému, demanda vite à l'auteur un changement. Et comme le poète ne trouvait pas, Bourdon, plus habile, écrivit :

Il supprimera l'accès, qui pouvait amener des complications avec la Wilhelmstrasse et, de son crayon officiel, traça une rime qui lui sembla moins dangereuse :

On leur fit un lit succès, Que l'autre en eut un accès.

Quand elle coupe, conclut le *Cri de Paris* qui rappelle cet anecdotte, la censure à la main plutôt lourde ; mais quand elle s'avise de recouper, c'est bien autre chose !

Un mot d'enfant.

Pour des raisons diverses, les compagnies de chemins de fer ont retiré quelques trains de la circulation. De grands tableaux annoncent les rectifications de service.

Un bambin, accroché à la main de sa mère, entend parler de cela. Il ne dit rien d'abord, mais après un moment où, visiblement il réfléchit, il se hasarde à questionner :

— Dis-donc, maman, dit-il tout à coup, où c'est qu'on les met les trains supprimés ?

Le sous-secrétaire d'Etat du service militaire vient d'adresser à toutes les formations sanitaires de nouvelles affiches sur la liberté de conscience. Les premières étaient déplorables. A la bonne heure, on ne saurait trop rappeler à la dévotion ceux qui seraient tentés de l'oublier.

Mais n'est-il point déplorable qu'il faille remettre l'univers sacré dans la mémoire de ceux-là même qui crient à l'assassin s'il ont se permet une opinion contraire à la leur ?

L'esprit des Anglais.

Un gentleman contemple, dans le *London Mail*, un beau complet chez un tailleur. Le tailleur lui dit :

— Le complet, c'est trois guinées comptant.

— Et à crédit ?

— A crédit, c'est quatre guinées. Trois tout de suite et le reste par mois.

Sur le boulevard St-Michel un brave permissionnaire déambule, les bras ballants, le nez en l'air comme une âme en peine. Survient un passant qui le regarde d'un air compatissant, le suit pendant quelques mètres et finalement, lui tapant sur l'épaule :

« Eh bien ! mon brave, vous avez l'air de vous être perdu ?... »

— Tout juste, mon vieux, lui répond le poilu — la gare Montparnasse, vous ne sauriez pas où qu'on se perche ?... »

— Je vais justement de ce côté, nous ferons ensemble.

El M. Paul Painlevé (car le passant n'était autre que le sympathique ministre de l'Instruction publique), prit le bras du permissionnaire égaré.

Chemin faisant, le poilu et le ministre

causèrent en vieux amis... Comme le soldat tombait en admiration devant le Panthéon, son érudit mentor lui fit un cours sommaire sur ce monument de Soufflot et les gloires défuntes qu'il abrite...

Finalement, le permissionnaire, remis sur le bon chemin, s'en fut tout heureux, sans se douter que, sous l'incognito de ce passant si aimable, se cachait la personnalité d'un ministre.

Eloquence militaire...

Un de nos généraux les plus en vue prononçait dernièrement ces paroles énergiques devant une délégation de journalistes avertis :

« Maintenant, nous les tenons par les oreilles et nous les secouons jusqu'à ce que leur cervelle soit en bouillie... »

L'entraînement par secousses, voilà un procédé nouveau... La guerre nous apporte tant d'inventions...

Dialogue entendu dans les couloirs de la Comédie-Française :

— Eh bien ! cher ami, que pensez-vous que ferait Pétraarque en temps de guerre ?

— ?... — Il porterait Laure à la Banque de France.

Poste restante

Des œuvres qu'on aura inspirées la guerre, « Le Feu », d'Henri Barbusse, est une des plus émouvantes dans sa sobriété. Quel article vaudrait mieux pour vous dire, les quelques lignes où un blessé à mort murmure : « Ce n'est pas à moi qu'il faut dire cela. Regarde ceux-là, les retournés tiens et toi aussi tu vas y retourner. Ça va continuer pour vous autres. Ah ! il faut être vraiment fort pour continuer, continuer ! »

Tribun du Lecteur

Le « pinard »

Monsieur le Rédacteur en chef,

Je me permets de faire profiter vos lecteurs de mes plus récentes découvertes philologiques.

Tout la France pense au pinard ! (qui est, selon lavis commun, une dénomination si précise de M. Briand, le plus sûr garant de notre victoire).

Mais, à propos de cette liturgie de légende, s'étonnent certains inquisiteurs du vocabulaire, à l'égard de ce mot, et de son origine.

« Pinard » est-il d'ancienne souche, vieille promesse latine ou balourd faubourgeois ou bien s'emplit-il sous les plis de 1914 devant ses sourires, ballant et consolateur de la terre défoncée de notre France ?

Importations point de ces querelles ceux qui le livrent sans avoir le temps d'en parler... mais ceux qui, sans le boire, en glosent aussi copieusement que des plans de l'état-major allemand ou des idées du général Serrail, puissent au moins affirmer à leur conscience cette

NOS HUMORISTES

TRISTESSE



Une troisième campagne d'hiver ? C'est affreux ! Le beurre va encore augmenter...

inhonorable vérité — que prolongera, espérons-le, toute censure même folle. — à savoir qu'il fut autrichien, en un raisin surarmé « pinard » — et cela, pour sa grappe, dont la forme, presque-lon, élargit, vaguement, celle d'une... non madame, vous n'y êtes pas ! pommé de pin.

Et c'est de ce raisin vendangé que sortait un certain « vin pinard » — ainsi qu'il est vu en Rabelais vers le fin du cinquante chapitre de son premier livre sur la « Vie insupportable du Grand Gargantua ».

C'est un pinard à la gentille vin blanc — de... le gentil pommé de maître Alcofrabé, à depuis cette aimable époque, changé de couleur... Ne serait-ce point de sang dont il est fait ?

Croyez, monsieur le Rédacteur en chef, à mes sentiments très distingués et au complet désintéressement de mes travaux exotiques.

LE JEUNE ALGERIAIS.

LES RÉUNIONS

Syndicats

Fédération du bâtiment. — A 18 heures, au siège.

Comité intersyndical d'action contre l'exploitation de l'Année de la Bourse du Travail, 20, rue du Bouloi. — A 21 heures, au siège.

Parti Socialiste

5^e section. — A 21 heures, Maison des Syndicats, 76, rue Mouffetard.

8^e section. — A 20 h. 30, 3, rue de Courcelles.

9^e section. — A 20 h. 30, 30, rue Perrot, 2, rue Rodier.

11^e section. — A 20 h. 30, 95, rue de Châteaudun.

12^e section. — A 20 h. 30, 9, rue du Général-Blaise.

13^e section. — A 20 h. 30, 17, rue Edouard-Ménil.

14^e section. — A 20 h. 30, 45, 230, rue Lecourbe.

15^e section. — A 20 h. 30, 42, rue Doudeauville.

16^e section. — A 20 h. 30, 45, salle Philippe 5, rue Bouvet.

17^e section. — A 20 h. 30, 3, rue Magaudier.

18^e section. — A 20 h. 30, 24, rue de la Réunion.

19^e section. — A 20 h. 30, 30, salle de l'Antienne mairiale.

Divors

Les amis de Paris. — A 18 h. 30, à la mairie du neuvième arrondissement, rue Drouot, conférence. M. Georges Car, conservateur du Musée Carnavalet. La guerre par l'image, projections.

Ligue des Droits de l'Homme

3^e section. — 91, boulevard Sébastopol, permanence de 19 à 20 heures.

18^e section. — A 20 h. 30, 48, rue de Malistre, grande assemblée générale : les conditions d'une paix durable ; les victimes de la guerre.

Les Planches

LES PREMIÈRES

THÉÂTRE ANTOINE

UNE AMIE D'AMÉRIQUE

Pièce en 3 actes et 4 tableaux de MM HANSWYCK et de WATTYNE

Après *Sherlock-Holmes*, qui exerce en tant, de paix dans les comités britanniques, après *Arsène Lupin*, après *Huysmans*, après *Kit*, dont la puissance déductive déjoue les plus machiniques des espions allemands sur les côtes anglaises, *Une Amie d'Amérique* met en scène le travail constant et persévérant des auxiliaires du Kaiser, en Amérique du Nord.

Un jeune homme français, inventeur d'un explosif nouveau, a obtenu une option sur la vente d'une usine. Les commanditaires ont consenti au versement des fonds.

Mais, un Allemand naturalisé américain, sème les embûches, car, lui aussi, veut devenir possesseur de l'usine en cause, afin d'y fabriquer également des munitions.

Et les plans de ce *Bansdorf* arriveraient à la réussite, si toutes ses tentatives, tous ses crimes n'étaient déjoués par *Miss Maud Bennett*, une artiste yankee, dont les sympathies pour la France, en général, et pour l'ingénieur français, en particulier, ne font aucun doute, dès le début.

MM. Hanswyck et de Wattyne, les auteurs d'*Une Amie d'Amérique*, sont deux jeunes qui valent mieux que leur dernière œuvre. Ils ont écrit maints petits actes, qui permettent d'espérer que la fois prochaine, ils feront mieux.

On ne se serait pas douté, en effet, en écoutant leurs précédentes pièces, qu'ils auraient donné ainsi dans le roman-feuilleton.

Certes, les trois actes du Théâtre Antoine sont bien agencés, bien dialogués, l'intérêt de l'action va crescendo ; le comique et les scènes lyriques s'entrelacent adroitement, mais sur des sujets quelque peu froids et rubés.

Les jeunes auteurs ont sacrifié l'idée au métier. Ils ont été intimidés devant ces trois actes et la fabrication du scénario a retenu leur attention plus despoitiquement que l'inspiration.

Avec André Mégard, qui est une adresse policière — Gémier doit en faire une Mme *Sherlock-Holmes* — avec Henry Roussel, qui n'a jamais souri, ne ritte pas, même dans les moments d'angoisse, avec Carzals, dont le comique est communicatif, et qui, malgré son teint chocolat, a des ripostes de gavoche parisien ; avec Gérard, qui compose un Allemand sans tomber dans le travers commun, c'est-à-dire sans en faire obligatoirement un grotesque, la pièce nouvelle est bien jouée, bien sentencieuse.

Je souhaite ardemment aux auteurs une semblable interprétation lors de leur prochaine pièce. Pour peu qu'ils s'efforcent davantage, ils obtiendront alors le grand succès que nous attendons d'eux.

ATHÉNÉE

LANE DE BURIDAN

Comédie en 3 actes de MM. Robert de FLERS et de CAILLAVET

Voilà une excellente reprise. J'avais applaudi à la création, la gaminerie de Marthe Régnière.

Je n'est pas sans quelque appréhension que j'aie à écouter Eve Lavallière.

Je comptais sans l'art divers et complet de la crâtie du Roi. Elle agna en vérité, en maliginité, ce que Marthe Régnière gagnait en charme doux et bienfaisant.

L'« *Lane de Buridan* » cette petite bluette en 3 actes, ce roman d'amour d'une jeune sautoyenne, éprise d'un mondain bon, un peu méchant, a plu beaucoup, comme aux premiers jours de sa création au Gymnase.

C'est Dumény qui incarne le premier Lucien de Versannes. Je lui préfère Mauly, qui lui succède aujourd'hui. Ce dernier y apporte plus de souplesse, plus de persuasion. Alors que Mauly a tout le doigté qu'on exige d'un diplomate, Dumény avait l'opinion qu'on attend d'un officier de cavalerie.

Lucien Rozenberg prend à Dabosc le rôle de *Georges Bouteiller*. Il lui donne plus de vivacité, moins de philosophie. Il le fait plus humain, plus vibrant. Ses avatars féminins ne le font pas sourire, ils le crispent, ils l'hébetent. Et Rozenberg traduit ses complications amoureuses de si drôlatique manière que le public rit, rit, presque sans discontinuer.

MUSIC-HALLS - Concerts - Cabarets

FOLIES-BERGERE. — 8 h. 15, *L'Archiduc des Folies Bergeres*.

CONCERT MAYOL (Tal. Gut. 87.07). — Le célèbre comique PRINCE, des Variétés, RIGAUDIN (en chair et en os) et sa troupe, dans *Les Mains de ces Messieurs*, sketch. — Paris éde concert : 15 artistes.

OLYMPIA. — 7 h. 30 et 9 h. 30. Concert. Attractions.

SCALA. — Revue.

LEONARDO. — 8 h. 30, *Monsieur Victor*, avec Drapeau.

BATA-CLAN. — 8 h. 30, *Ca Marmure*, revue.

GAIÉ-ROCHEBOUARD. — 8 h. 30, *Comète*, pièce.

MOULIN DE LA CHANSON. — 8 h. 1. *Les Chansonniers et la Revue*.

LA CHAUMIÈRE. — 8 h. 1. *Les Chansonniers et la Revue*.

On voit à quel point cette étude — que nous n'avons cependant pas aveuglément approuvée — éclaire la personnalité de Maurice Rollinat d'une lumière originale.

Nous voudrions, pour terminer, émettre un vœu : en cette triste époque où les études littéraires sont, hélas, fort rares, il y a lieu d'accueillir chaleureusement les travaux de ceux qui, restés à l'intérieur, ont essayé d'apporter à la Pensée française le meilleur d'eux-mêmes. Le travail du docteur Charles Guilbert peut, croyons-nous, rentrer dans cette catégorie.

« On voit à quel point cette étude — que nous n'avons cependant pas aveuglément approuvée — éclaire la personnalité de Maurice Rollinat d'une lumière originale. »

Nous voudrions, pour terminer, émettre un vœu : en cette triste époque où les études littéraires sont, hélas, fort rares, il y a lieu d'accueillir chaleureusement les travaux de ceux qui, restés à l'intérieur, ont essayé d'apporter à la Pensée française le meilleur d'eux-mêmes. Le travail du docteur Charles Guilbert peut, croyons-nous, rentrer dans cette catégorie.

« On voit à quel point cette étude — que nous n'avons cependant pas aveuglément approuvée — éclaire la personnalité de Maurice Rollinat d'une lumière originale. »

Il est rendu compte de tous les ouvrages dont MM. les éditeurs veulent bien faire parvenir deux exemplaires à la rédaction du Bonnet Rouge, 142, rue Montmartre.

Allice Clairville, toutes robes dernier cri dehors, Terka Lyon et Marthe Lauzières provoquent des murmures flatteurs.

Marcel SERANO.

ECHOS

Ce soir, à 8 h. 30, répétition générale à Ba-Ta-Clan, de *Ca Marmure* l'œuvre revue à grand spectacle, de M. Valentin Taurat.

Qui n'a entendu les bruits nombreux et contradictoires qui courent un temps sur Fréhel ?

D'aucuns disaient que l'originale divette était morte en Roumanie.

D'autres confiaient qu'elle avait, à Sofia, épousé un officier bulgare.

A la vérité, Fréhel s'en fut un jour à St-naïa, où l'appelait un engagement. Il y a plus de trois ans de cela.

Aujourd'hui, nous assure-t-on, elle est de retour à Paris, et compte bientôt débiter sur une scène de music-hall.

M. Louis Gasnier, artiste de la maison Pathé, en Amérique, avait à jouer une scène dans laquelle figurait un cheval emporté.

Sous la voiture, dans un coffre noir, l'artiste vint de nuit, avec un masque noir sur le visage, qui le rendait invisible, devait diriger l'animal.

Le malheur voulut que le cheval s'emportât réellement. L'artiste fut précipité sur le sol et fortement contusionné... mais la scène est admirable et il du plus parfait réalisme !

La fatalité semble s'attacher à M. Gasnier. Déjà, dans une scène d'entente de cheval emballé, il y a une dizaine d'années, le même artiste fut victime du même accident, dans une rue de Vincennes.

On travaille ferme à l'Opéra, sous la direction du maître Chevillard.

A ce sujet, un de nos confrères — chez chez parmi ceux qui critiquent habitudinairement nos informations — écrit que M. Mery le Forest a quitté Saint-Ayguat, où il péchait la bouillabaisse.

Cette bouillabaisse, qui se prend à l'hémogramme, n'est même point d'origine marseillaise. Elle provient, vraisemblablement, de la même direction, du pays enchanté où les alouettes tombent toutes rôties.

CE SOIR

Théâtres

COMÉDIE-FRANÇAISE. — 7 h. 45, *La Marche Nuptiale*.

ODÉON. — 7 h. 15, *La Jeunesse des Mousquetaires*.

OPÉRA-COMIQUE. — 7 h. 30, *Manon*.

THÉÂTRE-LIBRE. — 8 h. 10, *Les Saltimbanques*.

PORTE SAINT-MARTIN. — Tous les soirs, 8 h. 15, *Malin*, 2 h. 15, jeudi et dimanche, *Mme Simon*, 8 h. 15, *Le Capitaine Corcoran*.

OPERA-COMIQUE. — 7 h. 30, *Manon*.

THÉÂTRE-LIBRE. — 8 h. 10, *Les Saltimbanques*.

PORTE SAINT-MARTIN. — Tous les soirs, 8 h. 15, *Malin*, 2 h. 15, jeudi et dimanche, *Mme Simon*, 8 h. 15, *Le Capitaine Corcoran*.

OPERA-COMIQUE. — 7 h. 30, *Manon*.

THÉÂTRE-LIBRE. — 8 h. 10, *Les Saltimbanques*.

PORTE SAINT-MARTIN. — Tous les soirs, 8 h. 15, *Malin*, 2 h. 15, jeudi et dimanche, *Mme Simon*, 8 h. 15, *Le Capitaine Corcoran*.

OPERA-COMIQUE. — 7 h. 30, *Manon*.

THÉÂTRE-LIBRE. — 8 h. 10, *Les Saltimbanques*.

PORTE SAINT-MARTIN. — Tous les soirs, 8 h. 15, *Malin*, 2 h. 15, jeudi et dimanche, *Mme Simon*, 8 h. 15, *Le Capitaine Corcoran*.

OPERA-COMIQUE. — 7 h. 30, *Manon*.

THÉÂTRE-LIBRE. — 8 h. 10, *Les Saltimbanques*.

PORTE SAINT-MARTIN. — Tous les soirs, 8 h. 15, *Malin*, 2 h. 15, jeudi et dimanche, *Mme Simon*, 8 h. 15, *Le Capitaine Corcoran*.

OPERA-COMIQUE. — 7 h. 30, *Manon*.

THÉÂTRE-LIBRE. — 8 h. 10, *Les Saltimbanques*.

PORTE SAINT-MARTIN. — Tous les soirs, 8 h. 15, *Malin*, 2 h. 15, jeudi et dimanche, *Mme Simon*, 8 h. 15, *Le Capitaine Corcoran*.

